

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Délibération : **2022-01- 6**
OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE PLAN
D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
(PIAJE) POUR LE PROJET D'EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL
BULLE DE REVES**
Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Benjamin VACHET donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

Depuis le 1er janvier 2019, le neuvième plan crèche, dénommé Plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants (Piaje) redéfinit les modalités de soutien financier, par les Caf (Caisse d'Allocations Familiales), des créations de places d'accueil du jeune enfant dans un objectif de développement et de rééquilibrage de l'offre d'accueil.

Depuis 2020, le nombre de places d'accueil du jeune enfant a baissé de 58 sur la commune de Treillières. Ceci s'explique par des départs en retraite d'assistantes maternelles non remplacées mais également par la fermeture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de 16 places. En conséquence, les demandes de places exprimées à destination de la Ville se font de plus en plus nombreuses et ce alors que la capacité du Multi-Accueil Bulle de Rêves n'a pas évolué depuis 2015.

Pour mémoire, le Multi-Accueil Bulle de Rêves est conçu sur la base de 2 unités permettant à elles deux d'accueillir 35 enfants. Le fonctionnement de cette structure est porté par un projet pédagogique ambitieux basé sur un principe de libre circulation des enfants dans l'ensemble des espaces sous la vigilance des professionnels.

Lors de la conception de cet équipement, une perspective d'extension était prévue par l'absorption de l'actuelle salle des Genêts. Il est proposé d'approuver la création de cette extension à hauteur de 15 places et de solliciter dans ce cadre le concours de la Caf au travers du Piaje. Cette demande de financement devra être présentée à la Caf avant le démarrage des travaux.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER le projet d'extension du Multi-Accueil Bulle de Rêves à hauteur de 15 places supplémentaires,**
- **DE SOLLICITER une aide financière auprès de la Caf de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif Piaje,**
- **DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération,**
- **DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 31 janvier 2022
Alain ROYER, Maire

